AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1252
FR0012452746-FS0686

10 juillet 2018

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

SAFE ORTHOPAEDICS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 juillet 2018, la société de droit japonais Kisco Co., Ltd[1] (5-3-6 Minatojima-Minamimachi, Chuo-Kun, Kobe 650-0047, Japon) a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 juillet 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SAFE ORTHOPAEDICS et détenir 3 750 000 actions SAFE ORTHOPAEDICS représentant autant de droits de vote, soit 9,09% du capital et 8,07% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société SAFE ORTHOPAEDICS[3].

[1] Contrôlée par Otsuka Holdings Co., Ltd.
[2] Sur la base d'un capital composé de 41 268 022 actions représentant 46 476 328 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus visé par l'AMF le 11 juin 2018 sous le n° 18-235 et communiqué de la société SAFE ORTHOPAEDICS du 4 juillet 2018.